

Image not found or type unknown



# Mandat du salarié et information obligatoire du repreneur

Fiche pratique publié le **13/05/2015**, vu **1173 fois**, Auteur : [Mayadoux Avocat](#)

**La nécessité pour le salarié d'informer son nouvel employeur du mandat extérieur détenu.**

Actualité sociale :

Pour pouvoir bénéficier de son **statut protecteur**, le salarié qui détient un **mandat extérieur** (conseiller prud'homal par exemple) doit en **informer son nouvel employeur** en cas de transfert de son contrat auprès d'un nouvel employeur (par exemple suite au rachat de l'entreprise).

(Cass. soc. 15 avril 2015 n°13-25283)